

## Bulletin de l'ISMP Canada

Volume 25 • Numéro 1 • Le 5 février 2025

### Vaccination contre le VRS : le bon produit pour le bon patient

L'ISMP Canada a analysé plusieurs rapports\* qui décrivent l'administration à des patients d'un agent d'immunisation incorrect contre le virus respiratoire syncytial (VRS). Ces rapports font état de nourrissons qui ont reçu un vaccin pour adultes, de femmes enceintes recevant le mauvais vaccin pour adultes et de vaccins qui ont été confondus avec d'autres. Parmi les principaux facteurs contributifs, il convient de mentionner une connaissance insuffisante des nombreux nouveaux agents d'immunisation contre le VRS (tableau 1), un aménagement inadéquat des zones d'entreposage des vaccins et l'absence d'étiquettes sur les seringues préremplies. Ce bulletin présente des leçons apprises dans le but d'orienter les activités d'amélioration continue pour garantir l'administration du bon produit au bon patient.

**TABLEAU 1.** Agents d'immunisation contre le virus respiratoire syncytial (VRS) commercialisés au Canada

Agent d'immunisation (fabricant)	Groupe de patients cible	Dose intramusculaire (IM) recommandée
<b>Abrysvo</b> <sup>1</sup> (Pfizer)	Vaccin pour les femmes enceintes administré entre la 32 <sup>e</sup> et la 36 <sup>e</sup> semaine de grossesse	0,5 mL IM (après reconstitution)
	Vaccin pour les adultes de 60 ans ou plus	0,5 mL IM (après reconstitution)
<b>Arexvy</b> <sup>2</sup> (GlaxoSmithKline)	Vaccin pour les adultes de 60 ans ou plus, ainsi que pour les adultes de 50 à 59 ans qui présentent un risque plus élevé de contracter le VRS	0,5 mL IM (après reconstitution)
<b>Beyfortus</b> <sup>3</sup> (Sanofi Pasteur)	Anticorps monoclonal pour les nouveau-nés et les nourrissons entrant dans la première saison du VRS	Poids inférieur à 5 kg : 50 mg IM Poids de 5 kg ou plus : 100 mg IM
	Anticorps monoclonal pour les enfants âgés d'au plus 24 mois qui sont vulnérables à la maladie sévère causée par le VRS	200 mg (2 injections de 100 mg IM)

#### RECOMMANDATIONS

- Intégrer les caractéristiques distinctives de chaque produit dans le dossier électronique du médicament (p. ex., Beyfortus - anticorps monoclonal - usage pédiatrique jusqu'à l'âge de 24 mois) pour permettre d'effectuer le bon choix dans les menus déroulants électroniques.

\* Les rapports ont été soumis à la base de données du programme de déclaration des incidents pour les professionnels de la santé et au Référentiel de données nationales sur les incidents pour les pharmacies communautaires, qui font partie du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM). Pour de plus amples renseignements sur les bases de données, consultez le site : <https://www.cmirps-scdpim.ca/?p=12&lang=fr>.

- Optimiser les zones d'entreposage<sup>4</sup> pour qu'il soit plus facile de faire la distinction entre les différents produits (p. ex., utiliser une étagère séparée pour le produit pédiatrique). Afficher dans la zone d'entreposage un guide de consultation rapide pour faciliter le choix du bon produit.
- Avant l'administration, demander au patient et/ou au soignant de confirmer le vaccin prévu<sup>4</sup>. Indiquer le nom du produit et le but de la vaccination (p. ex., Abrysvo pour prévenir l'infection par le VRS chez les femmes enceintes) et penser à montrer la fiole ou la seringue étiquetée au patient en guise de deuxième vérification.
- Administrer l'agent d'immunisation immédiatement après sa préparation. Si ce n'est pas possible, étiqueter chaque seringue préremplie<sup>5</sup> conformément aux règlements provinciaux et territoriaux en vigueur (p. ex., nom du produit, dose/volume, date de péremption<sup>4</sup>, et nom du patient).

## RÉFÉRENCES

1. Abrysvo [monographie du produit]. Kirkland (Québec) : Pfizer Canada ULC; 21 décembre 2023.
2. Arexvy [monographie du produit]. Mississauga (Ontario) : GlaxoSmithKline Inc.; 4 août 2023 (rév. le 1<sup>er</sup> novembre 2024).
3. Beyfortus [monographie du produit]. Toronto (Ontario) : Sanofi Pasteur Limitée; 19 avril 2023 (rév. le 14 juin 2024).
4. Analyse actualisée et partage des leçons tirées des erreurs liées aux vaccins contre la COVID-19. Bulletin de l'ISMP Canada, 2021 [consulté le 31 décembre 2024]; 21(8):1-4. Accessible à l'endroit suivant : <https://ismpcanada.ca/wp-content/uploads/2021/11/BISMPC2021-n8-erreurs-vaccins.pdf>
5. Méthodes d'administration des vaccins : Guide canadien d'immunisation. Ottawa (Ontario) : Santé Canada; novembre 2017 [consulté le 31 janvier 2025]. Accessible à l'endroit suivant : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-8-methodes-administration-vaccins.html#t2>



Le Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM) est un regroupement pancanadien de Santé Canada, en partenariat avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) et Excellence en santé Canada (ESC). Le SCDPIM a pour but de réduire et de prévenir les incidents médicamenteux indésirables au Canada.

Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada.



L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les secteurs de la santé. Les mandats de l'ISMP Canada sont les suivants : recueillir et analyser les déclarations d'incidents/accidents liés à l'utilisation des médicaments, formuler des recommandations pour prévenir les accidents liés à la médication et porter assistance dans le cadre des stratégies d'amélioration de la qualité.

## Pour déclarer les accidents liés à la médication

(incluant les évités de justesse)

**En ligne :** [www.ismpcanada.ca/fr/declaration/](http://www.ismpcanada.ca/fr/declaration/)

**Téléphone :** 1-866-544-7672

ISMP Canada s'efforce d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements reçus et respectera la volonté du déclarant quant au niveau de détail à inclure dans ses publications. Les bulletins de l'ISMP Canada contribuent aux alertes mondiales sur la sécurité des patients.

## Inscrivez-vous

Pour recevoir gratuitement le Bulletin "Bulletin de l'ISMP Canada", inscrivez-vous à l'adresse :

[www.ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/#footer](http://www.ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/#footer)

Ce bulletin partage des informations sur les pratiques de médication sécuritaires, est non commerciale, et est par conséquent exempté de la législation anti-pourriel canadienne.

## Contactez-nous

**Adresse courriel :** [cmirps@ismpcanada.ca](mailto:cmirps@ismpcanada.ca)

**Téléphone :** 1-866-544-7672

©2025 Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada.